

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE NOUVELLE
« LES HAUTS-D'ANJOU »**

N° DCM20210407-10

Séance du 7 avril 2021



L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, mairie déléguée de Champigné, 36 rue Henri Lebasque à Champigné sur convocation et sous la présidence de Madame Maryline LEZE, Maire ; Le quorum est atteint selon le nombre prescrit par la loi à 19h10.

Etai^{ent} :

Présent(s)	P	Absent(s)	A	Absent(s) excusé(s)	AE
------------	---	-----------	---	---------------------	----

OBJET :

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

**BILAN DE LA
CONCERTATION ET
ARRÊT DE PROJET
DU DOSSIER DE
REVISION**

1	LEZE	Maryline	P	16	CHIRON	Jacky	P	30	BERTIN	Jérémy	P
2	DESNOËS	Estelle	P	17	BOULEAU	Pascal	P	31	GUIHENNEUC	Marianne	P
3	POMMOT	Michel	P	18	LETHIELLEUX	Jean-Michel	AE	32	FOUIN	Marion	P
4	LANGLAIS	Véronique	P	19	BERNIER	Catherine	P	33	RABOUAN	Justine	AE
5	DRIANCOURT	Marc-Antoine	P	20	PERTUISEL	Roselyne	P	34	RICHARD	Maud	AE
6	SANTENAC	Rachel	P	21	PREZELIN	Éric	P	35	KLEIN	Bernadette	P
7	THEPAUT	Michel	P	22	MARTIN	Alain	AE	36	BOURRIER	Alain	P
8	BURON	Christelle	P	23	CHABIN	Nathalie	AE	37	CHATILLON	Jean-Yves	A
9	ERMINE	Benoît	P	24	BRICHET	Stéphane	P	38	LEOST	Marie-Hélène	A
10	FRANCOIS	Marie-Jeanne	AE	25	RIVENEAU	Annie	AE	39	FLAMENT	Sophie	AE
11	MASSEROT	Christian	P	26	JOUANNEAU-FERRON	Laetitia	P	40	GUILLOT	Jean-François	A
12	BOUDET	Marie-Christine	P	27	JAMIN	Grégoire	P	41	CONGNARD	Charlotte	AE
13	FOUIN	Dominique	P	28	PAULY-MOREAU	Noémie	AE	42	BODIN	Freddy	P
14	NOILOU	Jean-Claude	AE	29	MASSE	Stéphane	AE	43	GUERIN	Aurélie	P
15	LAURIOU	Jean-Yves	P								

Convocation du :
01/04/2021

1	Madame Marie-Jeanne FRANCOIS	Donne pouvoir à	Madame Estelle DESNOËS
2	Madame Maud RICHARD	Donne pouvoir à	Madame Estelle DESNOËS
3	Monsieur Stéphane MASSE	Donne pouvoir à	Madame Christelle BURON
4	Madame Annie RIVENEAU	Donne pouvoir à	Monsieur Dominique FOUIN
5	Madame Nathalie CHABIN	Donne pouvoir à	Monsieur Michel THEPAUT
6	Monsieur Alain MARTIN	Donne pouvoir à	Madame Maryline LEZE
7	Monsieur Jean-Claude NOILOU	Donne pouvoir à	Madame Rachel SANTENAC
8	Madame Sophie FLAMENT	Donne pouvoir à	Monsieur Alain BOURRIER
9	Madame Charlotte CONGNARD	Donne pouvoir à	Monsieur Freddy BODIN
10	Monsieur Jean-Michel LETHIELLEUX	Donne pouvoir à	Madame Rachel SANTENAC

Secrétaire de séance : Monsieur Freddy BODIN

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 103-2 et suivants, L300-2 et suivants, L151-4 et suivants, et R.151-1 et suivants ;

VU la délibération en date du 9 septembre 2014 de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe prescrivant la révision de son plan local d'urbanisme ;

VU la délibération en date du 8 mars 2017 portant débat sur le projet d'aménagement et de développement durable « PADD » du projet de PLU de la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe ;

VU la délibération en date du 17 juillet 2018 portant débat sur le projet d'aménagement et de développement durable « PADD » du projet de PLU de la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe ;

VU la délibération en date du 7 juillet 2020 portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable « PADD » du projet de PLU de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe ;

Nombre de conseillers en exercice	43
Quorum	15
Effectif présent	28
Pouvoir(s)	10
Nombre de votant	38

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le : 08/04/2021

CONSIDERANT que la commune a fait le choix de procéder à une limitation de la consommation de l'espace et d'opter une politique de reconquête urbaine ;

CONSIDERANT que le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que le dossier de projet d'élaboration du PLU, tel qu'il est arrêté par le Conseil municipal, est tenu à la disposition du public et disponible sur le site internet de la commune Les Hauts-d'Anjou ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois ;

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (00 voix CONTRE– 38 voix POUR dont 10 POUVOIRS – 00 ABSTENTION) de ses membres,

VALIDE le bilan de la concertation prévu par la délibération prescrivant la révision du PLU en date du 9 septembre 2014, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

ARRÊTE le projet de plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe ;

PRECISE que le Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à la liste officiel des personnes publiques associées, notamment :

- Madame la Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu ;
- Aux personnes publiques associées autre que l'Etat ;
- Aux personnes publiques consultées qui en ont fait la demande ;
- Aux communes limitrophes et EPCI directement intéressés en ayant fait la demande ;
- Aux chambres consulaires de Maine-et-Loire ;
- A la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;

AUTORISE Madame la Maire, Maryline LÉZÉ ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

EXÉCUTION ET

RECOURS

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de la transmission et de la réception par le Représentant de l'Etat le :

Et de la publication le :

Recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication.

Recours gracieux dans les deux mois auprès de l'auteur de la décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal le
Jour, mois et an ci-dessus,

A Champigné, le jeudi 8 avril 2021

La Maire,
Maryline LÉZÉ

